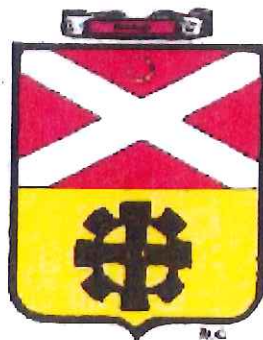


# RECOLOGNE



les infos municipales

N° 52

juin 2015



RECOLOGNE (Doubs) - Place de l'Eglise

## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les budgets
- Le comité des fêtes
- En bref
- L'école de Recologne
- Le terrain multisports
- Le vide-grenier des pompiers
- Etat civil
- Les infos pratiques
- Info en images

# LE MOT DU MAIRE

## Menace sur notre bureau de poste

Il y a 4 ans, la direction des postes avait réalisé un audit sur l'activité et la fréquentation du bureau de RECOLOGNE. Nous n'étions pas dupes. Ce genre d'étude aboutit rarement à une amélioration du service ou à une augmentation des heures d'ouverture au public. En 2011, du résultat de cet audit réalisé de façon unilatérale, la poste nous informait que la fréquentation du bureau local étant en baisse, il était nécessaire d'adapter les horaires d'ouverture au public en supprimant 10 heures hebdomadaires, soit 18 heures au lieu de 28 heures par semaine. C'est le bon sens et c'est radical: moins de fréquentation, moins d'ouverture.

Les cadres de la poste n'ont pas réfléchi à d'autres solutions, par exemple, ouvrir plus tard le soir pour mieux "coller" avec la vie de nos habitants. Ils n'ont pas regardé si la baisse de la fréquentation pouvait provenir d'un "problème" au sein même du bureau.

Depuis 4 ans donc, le bureau fonctionne 18 heures par semaine, avec quelques aménagements par rapport aux horaires précédents. Au début de cette année, une nouvelle directrice a pris ses fonctions avec le même objectif, sauf que l'audit de 2011 se nomme maintenant : "diagnostic partagé" une sémantique différente pour faire croire que vos élus cautionnent ou participent à cette étude, menée aussi unilatéralement que la précédente.

L'activité du bureau de Recologne a encore baissé. Comment pouvait-il en être autrement avec la diminution des heures d'ouverture ! Dans le document de synthèse de ce diagnostic, parvenu dernièrement en mairie, la poste prévoit encore une baisse de l'activité courrier de 30% dans les 3 ans qui viennent, courrier qui soit dit en passant, ne transite pas par le bureau de Recologne.

Alors quelles solutions ? Il y en a 2 ou plutôt 3 ! La troisième, je préfère ne pas l'envisager.

Pour les autres solutions proposées par la poste :

- La première consisterait à créer un point poste chez un commerçant du village (les personnes intéressées peuvent contacter la mairie).
- La deuxième solution serait que la mairie reprenne à sa charge le bureau de poste qui deviendrait alors une agence postale communale. La poste verserait pendant 9 ans (renouvelables une fois) 1000€ /mois à la commune pour l'ensemble des charges (locaux, chauffage, personnel ...) le coût résiduel pour la commune peut être estimé de 10 à 12 000€/an.

Dans un document interne de la poste destiné à promouvoir le développement des points poste ou des agences postales communales, il est écrit : « en augmentant les plages horaires, l'activité augmenterait » ce sont exactement les propos que nous leur tenions il y a 4 ans.

## Le budget primitif 2015 pour la commune M 14

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>EXPLOITATION</b>		
11 Charges générales	113200 €	
12 Charges de personnel	72040 €	
65 Gestion courante	36500 €	
66 Intérêts des prêts	17000 €	
22 67 Charges exceptionnelles	162494 €	
23 Virement à investissement	136878 €	
Dotation aux amortissements	13122 €	
FNGIR	2750 €	
02 Report 2014		186928 €
13 Remboursement		10000 €
73 Produit des taxes		177500 €
70 Produits des services		9701 €
74 Dotations, participations		72855 €
75 Produits immeubles		91000 €
76 77 Produits exceptionnels		6000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>553984 €</b>	<b>553984 €</b>
 <b>INVESTISSEMENTS</b>		
Report	121082 €	
20 et 21 investissements	33001 €	
23 Travaux	303400 €	
16 Remb. du capital des prêts	57000 €	
10 Dotations (TLE et TVA) et affectation		286105 €
13 Subventions		91500 €
10 Virement du fonctionnement		136878 €
<b>TOTAUX</b>	<b>514483 €</b>	<b>514483 €</b>

Compte	Travaux	Dépenses	recettes
2031	Plu	14 000	15 000
2117	Travaux en forêt	7 500	
2313	Mairie	10 000	
2313	Eglise	19 400	
2313	Terrain multisports	3 000	34 500
2313	Crépi ancienne école	50 000	
2315	Rue du Cimetière	189 000	30 000
2315	Eclairage public	10 500	12 000

Le conseil a décidé de ne pas modifier les taxes communales pour cette année.  
Les dotations de l'Etat sont passées de 57347 € en 2014 à 50627 € en 2015.

## Le budget primitif 2015 pour l'assainissement M 49

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>EXPLOITATION</b>		
11 Charges générales	43300 €	
22 Dépenses imprévues	2000 €	
66 Intérêts des prêts	883 €	
67 charges exceptionnelles	22639 €	
68 Dotations aux amortissements	21097 €	
Virement à investissement	2151 €	
Créances	500 €	
Taxe agence de l'eau	4000 €	
77 Amortissements		10883 €
70 Produit des taxes		43000 €
02 Excédents 2014		40687 €
74 Subventions d'assainissement		2000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>96570 €</b>	<b>96570 €</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>		
21 immobilisations	8000 €	
13 Amortissements	10883 €	
16 Remboursement des prêts	10000 €	
13 Solde reporté		4635 €
28 Dotation aux amortissements		21097 €
Virement de l'exploitation		2151 €
FC TVA		1000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>28883 €</b>	<b>28883 €</b>

Pas de modification des taxes pour cette année.

Comité des Fêtes

# Mieux vivre à Recologne

La soirée beaujolais nouveau a été une réussite : les participants ont apprécié de pouvoir reprendre ensemble quelques chansons de leur jeunesse. La compagnie AnOrme a produit un spectacle musical original à la fête de Noël. Les danses et les costumes de la Varsoviennne ont ravi les aînés lors du repas annuel que s'est déroulé cette fois-ci à la cantine scolaire pour donner aux danseurs une place suffisante pour leur prestation. Pour la foire de mai la météo n'était pas du tout favorable pour le premier dimanche du mois, finalement à l'apéritif avec la belle prestation du groupe Doubs Notes sous le préau de l'école, les nuages se sont dissipés à partir de midi ce qui a permis une très bonne affluence l'après midi.

**Mardi 14 juillet 2015** : la pétanque se déroulera comme à l'habitude sur la place du village : nous ne pourrons plus jouer cette année sur le terrain multisports. Nous allons donc délocaliser les parties sur le parking du château. Les feux d'artifice et le bal se dérouleront le samedi 11 juillet 2015.

Daniel MEYER

# EN BREF

## Dates à retenir :

**Le vendredi 26 Juin 2015** : Fête de l'école de Recologne (avec chorale de l'école)

**Le 28 juin 2015** : Le vide-grenier des pompiers

**Le 11 juillet 2015** : feux d'artifice et grand bal sur la place

**Le 14 juillet 2015** : Cérémonie au monument aux morts et pétanque.

**L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE** organise le 30 août 2015, jour de la fête de RECOLOGNE, à 11 h 30 devant la salle polyvalente un apéritif ouvert à tous avec animation musicale. Vous pouvez également vous inscrire au méchoui qui suivra.

**L'ASSOCIATION SPORTIVE RECOLIGNOISE** vous informe de la réouverture de la section TENNIS. Les tarifs annuels sont de 30 euros pour les adultes et 20 euros pour les enfants ou étudiants. La carte famille est à 60 euros. Il faut contacter la présidente, Manu ARNOUD, au 06 87 01 54 91 pour les inscriptions.

## **STATION D'EPURATION**

Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement. Pour info, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors méfiance !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

## **POUBELLES**

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

## PRECISIONS

Afin de rassurer les quelques personnes qui se sont interrogées sur la réfection en cours du mur de soutènement de la rue des granges, dans le secteur de la rue Duretête, le maire tient à préciser que la déclaration de travaux a été déposée par la Commune puisqu'elle est propriétaire du mur comme indiqué sur le panneau obligatoire et que les travaux ont été intégralement payés par le propriétaire riverain.

## Démarchage à domicile ou téléphonique :

Des représentants peu scrupuleux se présentent à vous pour vous vendre différents matériels ou faire des études sur l'isolation de votre maison en disant qu'ils viennent de la part de la mairie : il n'en est rien. Si la mairie confie un travail à une entreprise quelconque, vous serez prévenus. Si vous êtes démarchés de cette façon, il faut prévenir immédiatement le maire qui interviendra pour faire cesser ces agissements.

## ENQUETE INSEE

Les services de l'INSEE nous informent que des enquêteurs sont susceptibles d'interroger des habitants de la commune sur le logement et les conditions de vie. Ces enquêteurs doivent avant tout vous présenter leur carte indiquant qu'ils appartiennent à cet organisme.

## LES ANNONCES ET LES RAPPELS

### LES DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines envahissent la place des Tilleuls et les abords de l'école. Pour éviter cette pollution, nous vous proposons deux solutions :

- Vous pouvez aller avec vos animaux en pleine nature en dehors du village .
- Si vous êtes dans le village, vous devez ramasser les déjections.

### LES PETITS RAPPELS

Une place de parking pour les personnes handicapées a été créée devant la mairie ; merci de la laisser libre si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.

### TENNIS DE TABLE :

Le club de tennis de table de LAVERNAY recrute des joueurs pour la saison prochaine qui commencera en septembre 2015 . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

## Marché de Noël

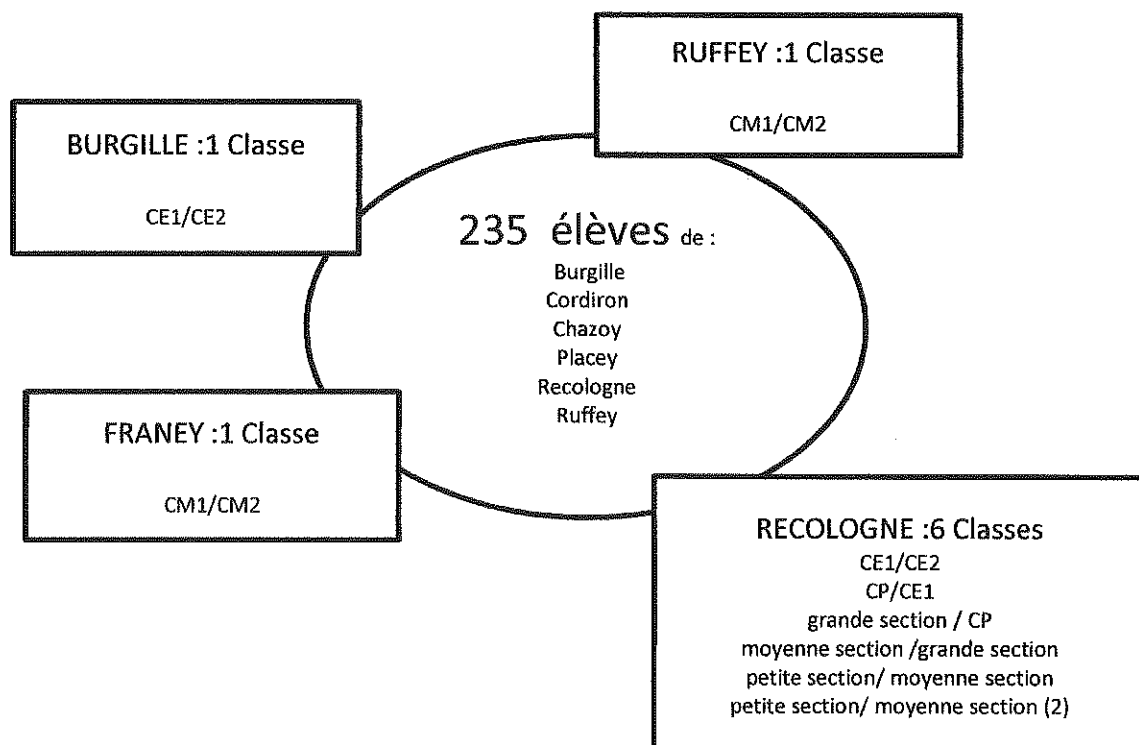
Comme chaque année depuis maintenant 4 ans les délégués de parents d'élèves organisent un mini-marché de Noël devant la mairie. Tous les élèves de l'école intercommunale ainsi que les parents ou grands-parents qui le souhaitent proposent à la vente des bricolages pour enchanter les tables des fêtes de fin d'année. Une vente de sapins a également lieu. Bien sûr, le traditionnel vin chaud ainsi que le jus d'orange chaud aux épices et les gaufres font de ce moment un temps de rencontre chaleureux au coeur de l'hiver. Tous les bénéfices sont répartis entre les classes du RPI afin de financer les différents projets de l'école.

## Commémoration du 11 novembre

Il y a longtemps, les jours de commémoration, les élèves des écoles se réunissaient avec leurs enseignants pour chanter la Marseillaise. Cette tradition s'est perdue car les écoles se sont étendues sur plusieurs communes et les enseignants n'habitent plus le village. Quoiqu'il en soit, en ce 11 novembre 2014, pour la commémoration du centenaire du début de la première guerre mondiale, les enfants de Recologne ont répondu présents à l'invitation qui leur a été faite. Ils se sont réunis pour une brève répétition de la Marseillaise, connue de tous, puisqu'au programme du CE2. Ils ont été ensuite accueillis dans la salle du conseil pour visionner un reportage sur la première guerre mondiale, puis ils ont défilé avec les pompiers, chanté et lu un texte pour ne pas oublier ces jeunes gens morts pour la France.

## L'école intercommunale de Recologne.

Notre village a la chance d'avoir une école intercommunale.



Nombre d'élèves par section :

Petite Section : 34,

Moyenne Section : 29,

Grande Section : 25,

CP 28 , CE1 37, CE2 29, CM1 30, CM2 23 .

Les élèves sont répartis dans des classes en double niveaux afin d'avoir des effectifs qui sont en moyenne de 26 élèves par classe.

Il y a 11 enseignants qui travaillent dans les différentes classes : Mme Roy, Mme Gallart, Mme Aviles, Mr Boillot (directeur de l'école) Mme Pretot, Mme Véronèse, Mme Echenoz, Mme Boursier, Mme Teton Segura, Mme Rosselet et Mr Duquet.

Il existe également un dispositif d'aide aux élèves en difficulté sur lequel intervient Mme. Gloriod. (RASED)

Les enseignants de maternelle sont aidés par 3 ATSEM : Florence Vérin, Lisiane Brulet et Nathalie Tisserand.

Il y a également 6 agents d'entretien (Marie-Noëlle DAJKA, Noëlle LAFITEAU , Véronique PAULO, Anabelle NAUDAT , Sylvie SEGUIN et Floriane BOILLON), 2 accompagnatrices de bus (Brigitte PROST et Sylvie SEGUIN) et 1 poste d'EVS Emploi Vie Scolaire, (Yannick HUOT-MARCHAND)

L'école intercommunale est gérée par la Communauté de communes du Val Marnaysien(CCVM) administrée par Mr DECOSTER (président) et Mr MARCHAL (Compétence scolaire)

L'école fonctionne du lundi au vendredi avec les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30- 11h45 puis 14h-16h

Mercredi : 8h30-11h30

En dehors de ces horaires de classe les enfants peuvent être accueillis à la garderie de 7h30 à 8h30, de 11h45 à 14h avec un service de cantine et de 16h à 18h30 à Recologne. Ce service est assuré par les Francas dont la directrice est Sophie Motte. Un service de bus est mis en place par le Conseil Général afin de transporter les enfants de leur domicile à leur lieu de scolarisation ou à la garderie.

Les parents des élèves de l'école intercommunale sont représentés par les délégués élus en octobre de chaque année scolaire. Ces délégués assistent aux trois conseils d'école de l'année. C'est une occasion pour eux de transmettre des demandes ou de faire des remarques à la CCVM ou à l'école. Ils organisent également des manifestations au sein de l'école. (Marché de Noël, kermesse...) afin de récolter des fonds pour les différents projets menés dans les différentes classes. Cette année les CM1/CM2 sont partis faire du ski de fond 3 jeudis, les maternelles feront 5 après midi poney et, comme tous les deux ans, une classe découverte est organisée par les enseignants. Les élèves des classes de GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2 sont partis 4 jours aux Grangettes afin de pratiquer le ski de descente, les raquettes et découvrir un nouvel environnement dans un moment de vie collective partagée.

Ces grands projets demandent bien évidemment une participation financière importante aux parents mais celle-ci est bien allégée par la subvention attribuée chaque année par la CCVM et par les actions des délégués de parents. De plus, cette année, la commune de Recologne a répondu favorablement à la demande de subvention déposée par les délégués de parents d'élèves et a eu la générosité de participer à hauteur de 20% de la somme demandée aux parents pour chaque projet organisé dans les différentes classes. Chaque habitant est bien évidemment convié à la fête de l'école de juin, dont la date exacte vous sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage.



## **Parc du Château**

Depuis un certain temps la commune de Recologne est propriétaire du parc du Château. Des tables de pique-nique sont à la disposition des Recolinois qui souhaiteraient se détendre sous les beaux arbres du parc ou au bord du ruisseau. Chacun est évidemment responsable de la sécurité de ses enfants et de la propreté du site.

Actuellement, l'équipe municipale réfléchit à l'aménagement de cet espace : cheminement piétonnier en sable, terrain de boules ...vos idées peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie.

En attendant, le parc a été investi le 11 avril pour une grande chasse aux œufs organisée par la CCVM. Joli succès pour cet événement qui a beaucoup plu aux petits et aux grands. Certains participants ont même eu la chance d'être tirés au sort en fin de journée pour gagner de beaux lots offerts par la commune de Recologne.

### **Les élèves de CM1/CM2 à fond...**

En février les élèves de CM1 et CM2 des écoles de Ruffey et de Franey ont participé à trois sorties ski de fond au Pré Poncet, près de Mouthe. Encadrés par des moniteurs de l'école de ski Français, ils ont parcouru plusieurs kilomètres à chaque sortie, que ce soit sous la neige ou sous un soleil radieux. Les enfants qui, souvent, sont plus attirés par le ski de descente où l'effort est moindre ont été ravis de cette belle expérience de groupe et certains d'entre eux ont même réconcilié leurs parents avec le ski de fond ! Ce fut donc une belle réussite. Ces trois sorties ont été financées par la coopérative scolaire, la CCVM, les parents à hauteur de 9 euros et notre mairie qui a versé 2 euros sur cette somme pour les enfants de Recologne participants.

### **Classe découverte aux Grangettes pour les élèves de l'école de Recologne.**

Du 17 au 20 mars les élèves des classes de GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2 sont partis pour un séjour aux Grangettes dans le Haut-Doubs. Durant ces 4 jours, les enfants ont eu l'occasion de s'initier au ski de descente sur les pistes de Métabief mais aussi à la promenade en raquettes. Ils ont également visité une fromagerie qui fabrique du comté. Les enfants ont pu vivre des moments riches en émotion en découvrant la vie loin de leur famille et en vivant avec intensité des moments de coopération, de partage et de respect, si importants pour la vie en société. Les parents ont été très heureux de retrouver leurs enfants le vendredi soir et impatients de connaître les anecdotes du séjour. Même si certains enfants n'ont raconté que peu de choses, on sait pourtant que le souvenir de cette classe découverte restera à jamais gravé dans leur mémoire comme un trésor de l'enfance... La commune de Recologne a versé la somme de 35 euros par enfant, domicilié dans le village, ce qui a permis de baisser le coût des 4 jours à 135 euros.

# Règlement du terrain multisports de Recologne

Rédigé par les enfants de Recologne, les riverains du terrain et l'équipe municipale

Article 1 :

Horaires d'utilisation du terrain multisports : **9h30-12h 13h30-21h**

Article 2 :

Pas de véhicule à roues (vélo, rollers, trottinettes...), pas de véhicules à moteur autour du stade et à l'intérieur du stade.

Animaux interdits

Article 3 :

Interdiction de détériorer la structure ( ne pas salir le revêtement en apportant de la terre avec les chaussures en crachant et en jetant les chewing-gum, en grimpant sur les filets, en s'accrochant aux panneaux de basket...)

Interdiction d'utiliser des chaussures à crampons.

Interdiction d'utiliser la structure par temps de gel.

Article 4 :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

La structure n'est pas prévue pour les enfants de moins de 36 mois.

Article 5 :

Le lieu est réservé à l'utilisation du terrain multisports et à la pratique sportive. Ce n'est pas un lieu de rassemblement pour écouter de la musique, fumer, pique-niquer ou goûter.

Seules les boissons désaltérantes et sans alcool sont autorisées. Espace non fumeur

Article 6 :

Le voisinage ne doit pas être gêné par les utilisateurs du terrain. Il est interdit de pénétrer dans les propriétés privées alentour.

Article 7 :

Le lieu doit rester propre. Merci d'utiliser les poubelles.

Article 8:

Le terrain est réservé à l'école pendant les horaires scolaires ( 8h30/11h45 – 14h/16h les lundis mardis, jeudi et vendredis et 8h30 11h30 le mercredi) . En dehors ces horaires, aucune association ou personne ne peut revendiquer de priorité.


Signature de tous les participants :

ANTONIV  
CLERC

Bus - Croux - Marie-Lou - Valentin - Chibaut

Rousselot - G... - L... - H...

Ataturk - Robin - Jules - Barbara - D. Guillet - Plus



# RECOLOGNE

## 15<sup>ème</sup> VIDE-GRENIER

de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Recologne

**Le dimanche 28 Juin 2015 de 06 h 00 à 18 h 00**

Présence des exposants à partir de 06 h 00

**FORMULAIRE A REMPLIR POUR TOUTE PERSONNE DESIRANT S'INSCRIRE AU VIDE-GRENIER :**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

N° CARTE D'IDENTITE (**obligatoire**) :

NOMBRE DE METRES DESIRES :

LISTE DES OBJETS A VENDRE :

PAIEMENT par CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de :  
**AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE RECOLOGNE.**

PRIX DU METRE : **2,00 €** MINIMUM 2 METRES

Merci de nous retourner obligatoirement cette inscription accompagnée du règlement à l'adresse suivante :

**Sapeurs-Pompiers Volontaires de Recologne 73 bis Grande Rue 25170 RECOLOGNE**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à ne remplir que pour les particuliers)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, Mademoiselle  
déclare sur l'honneur faire mon premier et seul vide-grenier de l'année 2015 à Recologne

A \_\_\_\_\_ le / / 2015.

NB : Pour des raisons d'organisation, tout règlement effectué ne pourra être remboursé.

Signature :

## ETAT CIVIL 2014

### Naissances :

MAUVAIS Augustin, Jean-Yves, Claude	28/01/2014
LETONDAL Augustine, Yvonne, Camille	07/03/2014
BREUILLOT Ilann	16/03/2014
ROUSSEAUX Lucas Bernard Gilbert	16/04/2014
REUILLE NIECHAJOWIEZ Klaus, Louis, Gérard, Didier	01/06/2014
MATHEVON VALLADONT Loris, Thiago	29/06/2014
FAHY Mathis, Benoit, Johan	14/09/2014
PIERRAT Mattéo, Xavier, Pascal, Hubert	02/10/2014
ZACCONI Lenny, Myllan, René, Serge	02/10/2014
LABBE Léon, Luke	13/10/2014
IZING Jeanne, Michèle, Eliane	11/10/2014
STEHLY Léonie, Joannie, Florie	16/10/2014
BARÇON Louna, Fanny, Clémence	21/10/2014
BAUDOIN Manon, Marie, Christiane	22/11/2014
LUPINELLI Garance	03/12/2014

### Mariages :

TOITOT Marc et LOUREIRO Sylvia	21/06/2014
BOITEUX Pierre-Alain et JURAIN Marie	12/07/2014

### Décès :

JOLY Guy	10/04/2014
BORGO Pierre	10/05/2014
CHARMOILLE Gaston	26/05/2014
LAURENT épouse BAY Jeannine	29/07/2014
REUCHE Bernard	11/08/2014

## ETAT CIVIL 2015

### Naissances :

GROSJEAN Marion, Cassiopée, Alexia, Anaïs	29/04/2015
ALVISET Léon, Michel, Roland	03/05/2015
CERF-MUNIER Juliette	05/06/2015

### Mariages :

Vincent ROUSSEAUX et Marion GODFRIN	04/04/2015
Nicolas FOUCON et Sophie DAVID	25/04/2015

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses...) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- \* En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures  
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- \* Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures  
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- \* le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi .

### Rappels Réglementaires:

\* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

\* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

\* Respect de l'environnement : On trouve de plus en plus de canettes, paquets de cigarettes et papiers gras dans notre village et sur les bords des chemins; les employés communaux ne peuvent pas passer leur temps à ramasser ces débris. Nous comptons sur le civisme de chacun pour que la nature reste propre .

\* Jardinières : pour embellir le centre de notre village, nous avons placé de grandes jardinières à des endroits stratégiques. Depuis le début de l'année deux jardinières ont déjà été malencontreusement détruites . Le coût du remplacement n'est pas négligeable pour le budget de la commune. Si vous êtes témoins de tels actes, n'hésitez pas à prévenir la mairie.

\* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

### Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

### Ouverture de la mairie:

- \* Le mercredi : de 8 heures à 12 heures.
- \* Le vendredi : de 14 heures à 18 heures .
- \* Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures  
Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17  
Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

### La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures. Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

### Délivrance et renouvellement du passeport :

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

### Recensement pour la journée d'appel à la défense:

\* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

### Listes électorales :

- Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 29 FEVRIER 2016 doivent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 2015.

### NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15      Pompiers : 18

### Lampes de rues

\* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs, (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

## Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

## Tarifs 2015

<b>Concession cimetièr</b>	Contact : Philippe NANN au 03 81 58 11 37 70 Euros pour les concessions de 30 ans 100 Euros pour les concessions de 50 ans 320 Euros pour les concessions perpétuelles (+frais d'enregistrement de 60 à 75 Euros)
<b>Columbarium</b>	Cases à 4 urnes : 534 Euros Cases à 6 urnes : 595 Euros Jardin du souvenir : gratuit

### **Location salle communale:**

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30    caution : 305 Euros

#### Habitants de RECOLOGNE:

Week-End : 150 Euros  
Apéritif : 50 Euros

#### Personnes de l'extérieur:

Week-End : 260 Euros  
Apéritif : 100 euros

<b>Alambic:</b>	10 Euros / jour pour les habitants de Recologne 16 Euros pour les autres utilisateurs
<b>Affouage :</b>	29 Euros le stère en bordure de chemin et 6 euros sur pied. Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

### Taxe de raccordement au réseau d'assainissement :

Cette taxe est fixée à 1200 Euros payables en 2 fois :  
- 600 Euros à l'ouverture du chantier  
- 600 Euros 3 mois plus tard.



## DEPUIS NOTRE DERNIER NUMERO



Des membres du comité des fêtes



La Varsoivienne au repas des aînés



Les aînés en Janvier 2015



La fête des mères 2015